

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE POSTE EN ÉLECTION

## SECRÉTAIRE

Membre du conseil d'administration  
Élection année paire - Mandat d'un ans

1. Assiste à toutes les réunions régulières ainsi qu'à toute autre réunion ou assemblée et consigne par écrit l'essentiel de tous les propos qui y sont tenus;
2. S'assure de rapporter fidèlement toutes les propositions et décisions prises par le conseil d'administration;
3. Assure les convocations des différentes rencontres de l'Association;
4. Assure la distribution des minutes des réunions du C.A. à tous les membres élus;
5. Responsable des archives de l'Association
6. Disponible pour assister à un conseil d'administration par mois.



**LUNDI - 04 DÉCEMBRE - 19H**